

Théorie de l'écran transparent

Par Soen, le 20/10/2008 à 18:20

Bonjour,

Je pense avoir compris la théorie de l'écran législatif, (dites moi si je me trompe) c'est lorsque le juge administratif ne peut pas annuler un acte administratif par il est fondé sur une loi. S'il le faisait, cela consisterait, indirectement, à contrôler la constitutionnalité de ladite loi.

Mais par contre, j'ai vraiment du mal à comprendre la théorie de l'écran transparent tomps of found or type unknown

Si quelqu'un peut m'aider ça serait sympa hage not found or type unknown

Par fan, le 20/10/2008 à 20:40

C'est lorsque la loi est d'accord avec le règlement mais que celle-ci est contraire à la Constitution, il me semble.

Par Soen, le 20/10/2008 à 20:58

Ce n'est pas justement la théorie de l'écran législatif ce que tu décris ? If old not found or type unknown Je voudrais comprendre la théorie de l'écran transparent.

Par fan, le 20/10/2008 à 21:10

Ce site parle des deux écrans.

http://site.voila.fr/lpjf/dp/DP_R04.htm

Par Soen, le 20/10/2008 à 22:41

Merci beaucoup ! In) age not found or type unknown

Par Katharina, le 21/10/2008 à 11:07

On a déjà des posts sur ce forum qui traitent de cette théorie, une petite recherche t'aidera :wink:

Image not found or type unknown

Par royal, le 26/02/2017 à 18:28

La théorie de l'écrans transparent c est lorsque tout simplement la loi habilité le pouvoir réglementaire a agir sans aucune règle de fond : La JA dans ce cas vas s affranchir l'écran (la loi) et contrôler directement les dispositions du règlement par rapport a la constitution: Confère CE 1986 Ste SMANOr

Par royal, le 26/02/2017 à 18:32

Apporter une différence qui existe entre la police administrative et la police judiciaire

Par LouisDD, le 27/02/2017 à 07:20

Salut

Sympa d'avoir répondu mais le sujet commence à dater, de plus on ne comprend pas ce que fais ici votre deuxième message!

Bonne journée

Par Isidore Beautrelet, le 27/02/2017 à 10:06

Bonjour

J'ai supprimé le message de Louis qui était en double. J'en profite pour dire que je rejoins totalement notre ami Louis.